

Quatre ans de vie intense pour le président

Billet d'humeur, position de l'association ou défense du bien commun, l'édito n'est pas le privilège du président, même s'il en signe beaucoup. Celui-ci sera mon dernier dans cette fonction. La présidence d'une grande union d'associations est passionnante, enrichissante intellectuellement, demandant une présence forte à toutes les sollicitations, à tous les événements environnementaux, aux demandes de soutien des associations comme des individus. Elle n'est possible que si une bonne équipe, composée de nombreux bénévoles experts ou non, œuvre avec lui. Comment ai-je pu assurer cette présence ? C'est grâce aux bénévoles d'IDFE et à ma position d'heureux retraité de la fonction publique que je l'ai assumée. Sans cela, il m'aurait été presque impossible d'assurer une veille environnementale et en même temps devoir gagner ma vie. Cette réflexion pose ainsi le statut de l' élu associatif d'une grande fédération. Sans moyens d'existence autonome, il a d'énormes difficultés pour accomplir sa mission. Les fonctions exécutives ne pouvant excéder quatre ans, au terme de nos statuts, il faudra se poser la question de savoir si cette courte durée est suffisante pour un bon suivi des dossiers. Probablement insuffisant pour engager des réformes profondes de structures, elle permet de suivre la ligne continue initiée par les prédécesseurs. Comparé aux fonctions électives de notre pays, le renouvellement complet du bureau d'IDFE est atypique. Aucun élu municipal, départemental, régional ou national n'a de mandat aussi court et non renouvelable. Cette limitation permet de redonner régulièrement du sang neuf et du dynamisme à l'union régionale... Limiter le nombre de mandats successifs d'un élu, si bon soit-il, rendrait à la communauté nationale les mêmes services décrits ci-dessus mais aussi augmenterait le nombre de citoyens prenant des responsabilités ce qui améliorerait la reconnaissance citoyenne de la fonction, aujourd'hui malmenée et souvent décrédibilisée comme l'indique la lente érosion de la participation aux différentes élections.

IDFE est intervenu efficacement en quatre ans sur de très nombreux sujets allant du SDRIF au plan santé environnement en passant par la cohérence écologique, la transition énergétique, les plans déchets, l'étalement urbain, la production de bois... le soutien aux associations luttant contre les nuisances sonores, la pollution de l'air, la recherche des huiles de schistes ou les décharges sauvages. Ces travaux collectifs ont été présentés dans notre journal *Liaison* au côté des articles des associations défendant leur environnement immédiat. Mon mandat achevé, je continuerai comme mes prédécesseurs à participer à la vie d'Ile-de-France Environnement en aidant le futur bureau.

Michel Riottot
 président d'Ile-de-France
 Environnement



Sommaire

- 2 Brèves
- Institutions**
- 3 Le rôle des représentants d'IDFE au Ceser
- Vie associative**
- 4/5 Compte-rendu de l'Assemblée générale
Rendez vous au 40^e anniversaire d'IDFE
- Urbanisme**
- 6 Présentation de la loi Alur
- Protection de l'environnement**
- 7 A quoi servent les Coderst ?
- Santé**
- 8 La responsabilité du trafic aérien dans la pollution de l'air
- DOSSIER :**
- 9-12 **Le printemps des fleurs**
- Paris**
- 13/15 Les riverains du périphérique asphyxiés
Un point de vue sur l'aménagement des berges rive gauche
Le projet de l'Eglise russe dans le 7^e arrondissement
- Essonne**
- 16 Sermaise, village pollué depuis quarante ans
- Hauts-de-Seine**
- 17 Les habitants obtiennent la réduction d'une ZAC à Issy-les-Moulineaux
- Seine-Saint-Denis**
- 18 Une liste a fait bouger les municipales à Montreuil
- Val-de-Marne**
- 19 Les nuisances d'une usine de bitume à Bonneuil-sur-Marne
- Lu et conseillé**
- 20 Atlas Mégapoles Paris

Forage pétrolier : la justice annule le permis de Nemours

Le 12 mars, le tribunal administratif de Melun a interdit le forage d'exploration pétrolière du groupe Hess Oil à Nonville (Seine-et-Marne). Les associations d'environnement, qui se félicitent de cette décision, soupçonnaient Hess Oil de préparer des opérations de fracturation hydraulique, technique utilisée pour extraire le gaz de schiste interdite par la loi Jacob de 2011. De son côté, le groupe pétrolier avait assuré vouloir simplement effectuer des forages verticaux conventionnels dans le sous-sol du bassin parisien à la recherche d'hydrocarbures non-exploités.



Réactivation du groupe « forêts » au sein d'IDFE

Début 2014, le groupe « forêts » a été réactivé après plusieurs mois d'inactivité. La dernière réunion s'est tenue le 13 mars en présence de représentants de cinq départements. L'un des objectifs du groupe est d'aboutir à la rédaction d'un Livre blanc à paraître à l'automne. En Ile-de-France, les forêts couvrent un quart du territoire.

ce dont doutent les associations, qui proposent de la classer et de la transformer en espace d'expositions et d'événements culturels et artistiques.



Sauvons la halle Eiffel d'Issy-les-Moulineaux

Vestige unique du passé industriel d'Issy-les-Moulineaux, la halle Gustave Eiffel, entièrement métallique, est promise à une destruction certaine. Elle était occupée jusqu'à présent par les laboratoires Yves Rocher qui déménagent à quelques centaines de mètres dans des locaux tout neufs construits sur l'ancien incinérateur d'Issy. La municipalité annonce sa reconstruction, un peu plus loin, sur un terrain enclavé le long du RER C,

Les déplacements périurbains se stabilisent

Pour la première fois depuis nombre d'années, les distances quotidiennes parcourues dans le périurbain se stabilisent, pour tous les motifs de déplacement. Répondant à un fort besoin d'ancrage et à une volonté de maîtriser les coûts inhérents à leur mobilité, les habitants du périurbain exploitent de plus en plus les ressources de proximité. C'est ce qui ressort d'une récente étude de l'institut d'aménagement et

d'urbanisme d'Ile-de-France. Avec 73 % des trajets domicile-travail en 2010, la voiture individuelle demeure toutefois le mode de déplacement largement majoritaire dans les espaces périurbains.

Usine d'Achères : le chantier du traitement biologique est lancé

Le 7 mars dernier, Maurice Ouzoulias, président du Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne, a posé la première pierre de la future unité de traitement biologique à l'usine de Seine aval (Achères). Le nouvel équipement permettra de traiter les pollutions azotées, carbonées et phosphatées, en utilisant peu de réactifs chimiques : un avantage environnemental et économique certain. D'un montant de 777 millions d'euros, le chantier du traitement biologique nécessitera 40 mois de travaux. Le SIAAP dépollue, chaque jour, 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées dans ses six usines : Seine aval (78), Seine amont (94), Marne aval (93), Seine centre (92), Seine Grésillons (78) et Seine Morée (93).

L'aéroport Roissy-Charles de Gaulle célèbre ses 40 ans

Avec 62 millions de passagers en 2013, l'aéroport Paris Roissy-Charles de Gaulle est devenu le deuxième aéroport européen, derrière Londres Heathrow, et le huitième mondial. Mais son développement ne se fait pas sans nuisances, comme le souligne l'Advocnar, association de défense contre les nuisances aériennes. Près de 700 000 personnes situées dans le Plan d'exposition au

bruit subissent au quotidien le bruit des avions. L'association réclame la diminution des vols de nuit comme à Londres ou à Francfort. En effet, avec 160 vols quotidiens de 22h à 6h, Roissy CDG reste de loin le premier aéroport européen en termes de trafic nocturne.

Une marche de la rivière à Sarcelles le 18 mai 2014

Organisée pour la 16^{ème} fois par l'Association sarcelloise de sauvegarde et d'aménagement (Assar), cette marche festive a pour objectif de réhabiliter le cours du Petit Rosne, afin de prévenir les inondations pluviales. Rendez-vous à 9h00 au Parc des Prés sous la Ville à Sarcelles. A 13 h, repas champêtre au stade Léo Lagrange du Village. Réservation du repas avant le 13 mai : assarsn@orange.fr

La Plaine de Montesson fête la salade nouvelle le 26 avril

Samedi 26 avril, l'association agriurbaine Plaine d'Avenir 78 invite à déguster les premières salades et les radis nouveaux de Montesson. Une occasion de découvrir à quel point il est utile de protéger et de valoriser ces espaces maraîchers à proximité de la Défense. Cette randonnée gratuite et ouverte à tous est l'une des nombreuses manifestations organisées en 2014 par l'Agence des espaces verts (AEV) de la région Ile-de-France, au sein des espaces naturels dont elle assure la gestion. Renseignements : www.aev-iledefrance.fr/



L'avis du Ceser doit être pris en compte pour les grandes décisions d'aménagement

Trois représentants d'Ile-de-France Environnement participent aux travaux du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), l'assemblée consultative mise en place auprès du Conseil régional

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France est une assemblée consultative auprès du Conseil régional et de son président. C'est la deuxième assemblée régionale. Elle est constituée de 128 membres. Le Ceser représente la société civile à travers ses quatre collèges. Le premier est composé de 41 représentants des entreprises et d'activités professionnelles non salariées. Le deuxième réunit 41 membres des organisations syndicales de salariés. Le troisième est constitué de 41 représentants des organismes, associations et fondations qui participent à la vie collective de la région. Le quatrième comporte cinq personnalités qualifiées choisies en raison de leur qualité ou de leurs activités. Tous ces membres sont nommés pour un mandat de six ans par le Préfet de région, ceux des trois premiers collèges sur propositions des organismes, ceux du quatrième collège directement par le Préfet de région.

Autosaisine

Le Ceser émet des avis sur les politiques régionales dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, des transports, de la formation, de l'environnement et de l'action sanitaire et sociale.

Sur certains sujets, la saisine du Ceser est obligatoire préalablement à l'examen des dossiers par le Conseil régional. C'est le cas des contrats de projets Etat-Région ainsi que de tout document de planification et du schéma directeur régional ; des documents budgétaires ; des orientations générales de la région dans tous ses domaines de compétences ; des actions régionales en matière d'environnement.

Sur d'autres sujets, la saisine est facultative et c'est le président du Conseil régional qui sollicite le Ceser.

Enfin, le Ceser peut décider lui-même de faire un rapport sur un sujet précis : c'est l'autosaisine.

Afin de réaliser cette mission consulta-



tive, les membres du Ceser sont répartis en onze commissions thématiques et une section prospective.

Commissions thématiques et section

Action européenne et internationale
Finances et plan
Agriculture, Environnement et Ruralité
Santé, solidarité et affaires sociales
Aménagement du territoire
Tourisme, sports et loisirs
Culture et communication
Transports
Éducation, formation, enseignement et recherche
Ville, habitat et cadre de vie
Emploi et développement économique
Section prospective

Des commissions de travail spécialisées, provisoires, peuvent compléter le dispositif lorsque la nature d'un sujet le justifie. A ce jour, deux commissions spécialisées : commission spécialisée pour l'égalité des droits, et commission spécialisée sur les débats publics en matière d'infrastructures de transports pour examiner le projet « Port Seine Métropole-secteur Ouest ».

Dominique Duval
administratrice d'IDFE,
membre du Ceser Ile-de-France
www.ceser-iledefrance.fr

LES REPRÉSENTANTS D'IDFE

Ile-de-France Environnement a toujours eu des représentants au Ceser. Ils sont trois aujourd'hui : Anne Cheissoux, Dominique Duval et Daniel Hannotiaux. Ils ont intégré les commissions « Agriculture, environnement et ruralité », « Aménagement du territoire » et « Transports », ainsi que la commission spécialisée sur les débats publics. Ils sont également présents dans un certain nombre d'organismes extérieurs où le Ceser a des sièges : Agence des espaces verts, Air-parif, Observatoire régional des déchets en Ile-de-France, Plan régional d'élimination des déchets de chantiers, Plan régional de réduction des déchets, Schéma régional climat-air-énergie, Commission régionale de la forêt et des produits forestiers... A travers cet investissement, les trois représentants d'Ile-de-France Environnement portent les idées du collectif et s'attachent à faire évoluer la réflexion collective.

Une assemblée générale mobilisatrice



Le samedi 22 mars 2014, de 10 h à 18 h, l'assemblée générale ordinaire d'IDFE s'est déroulée dans les locaux de la maison des associations du 13^e arrondissement. Cette assemblée a rassemblé les représentants de 314 associations sur les 350 structures membres d'IDFE au 31 décembre 2013.

Présidé par Michel Riottot et le bureau d'IDFE, cette dernière assemblée générale de la seconde mandature de deux ans s'est déroulée en deux parties.

La première, traditionnelle, comportait le rapport d'activités et le rapport financiers. Des présentations rapides puisque chacun avait pu en prendre connaissance dans le *Liaison* n°158 de février. Les rapports ont été approuvés à l'unanimité des présents. De même quitus a été donné aux gestionnaires.

Le président a souligné les difficultés rencontrées par les associations pour obtenir l'agrément environnemental de leurs préfectures respectives. Il a précisé que les préfectures avaient suivi scrupuleusement les

décrets et arrêtés de juillet 2011 et n'avaient pas intégré les modifications apportées par la loi du 27 décembre 2012 (voir *Liaison* n°151 p3). Il a conseillé aux associations de demander l'agrément urbain tout en préparant un recours administratif pour le refus d'agrément environnemental.

En clôture, les objectifs 2014-2016 ont été évoqués par Dominique Duval, candidate à la présidence d'IDFE : définir des orientations stratégiques sur les nouvelles lois (ALUR, Grand Paris...) et les thèmes importants : (transports, déchets, pollutions diverses, eau, air et sols, démocratie participative...), travailler en ateliers sur divers sujets (forêts périurbaines, agriculture, climat [COP21], eau, centres commerciaux, quartiers pavillonnaires...) dans l'objectif de rédiger des livres blancs ou des motions, continuer les sessions de formation destinées aux membres des associations dans tous les aspects du développement durable, accroître la visibilité d'IDFE par la refonte de nos modes de communications et par

des actions sur le terrain.

La seconde partie était consacrée à deux brillants exposés, l'un sur l'observatoire des contentieux en Essonne par Jean-Pierre Moulin, l'autre sur les points noirs environnementaux et le besoin d'une participation citoyenne pour leur évaluation par Yorghos Remvikos. Ces deux exposés ont fait l'objet d'un échange intéressant avec la salle. Jean-Pierre Moulin a mis à disposition des participants un livret recensant la méthodologie et les résultats de l'analyse de 100 recours en Essonne (site internet d'Essonne Nature Environnement www.ene91.fr et jp.moulin@free.fr). Yorghos Remvikos a lancé un appel aux associations pour qu'elles participent dans les mois à venir à un colloque sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire les inégalités environnementales dans notre région. Puis Daniel Hannotiaux a présenté la Motion Grand Paris dont une bonne partie avait été proposée à la commission du développement durable de l'Assemblée nationale lors d'une rencontre le 11 février

et riche en participation

2014, présentation qui avait été validée par le bureau et le Conseil d'administration d'IDFE du 13 février. Cette motion a été longuement débattue et des propositions de modifications ont été suggérées. Le débat ayant été riche, le président a suggéré que les projets de modifications soient envoyés à IDFE et que la version rectifiée en fonction des remarques soit validée lors d'un prochain conseil d'administration de l'union régionale.

Christophe de Chenay, le rédacteur en chef de Liaison, a conclu cette matinée en expliquant, la manière de rédiger un article pour sa parution dans Liaison. Il a rappelé qu'un texte devant tenir sur une page ne doit pas dépasser 3 500 signes espaces compris et inclure une belle photo d'au moins 500 Ko, l'auteur devant le signer en précisant les coordonnées de son association.

Il a aussi souligné l'existence du « livre de style » de Liaison qui propose la marche à suivre pour la rédaction d'un article. Il a insisté sur la règle anglo-saxonne des cinq W (who, why, what, when, where) qui peut se traduire ainsi : qui a fait quoi ? Pourquoi a-t-il agi ainsi ? quel en est le résultat ? quand cela s'est-il passé ? Où cela s'est-il passé ?

Avant le buffet campagnard préparé comme d'habitude par notre aimable Malou Ménéudier, Michel Riottot a lu une lettre de Bruno Genty, président de France Nature Environnement, qui s'excusait de ne pouvoir être présent à notre assemblée générale car il présidait ce jour même un conseil d'administration important pour sa structure. Il évoquait sa trajectoire personnelle

**ILE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT
FÊTERA SON QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE**

au Pavillon de l'Eau de la ville de Paris,
77 avenue de Versailles, 75016 Paris
(métro Mirabeau ou RER C Javel)

Le vendredi 23 mai de 18 à 21 h

Tous les présidents d'association sont invités
sous réserve de s'inscrire sur idfe75@gmail.com

IDFE recherche des photos papiers ou diapos
sur les grandes manifestations ou les Assemblées générales
afin de retracer la vie du mouvement pendant ces 40 ans.

Merci à tous d'enrichir notre collection.
Envoi à 40ans.idfe@gmail.com

proche de celle du président d'IDFE puisqu'il ne renouvelle pas son mandat de président et rappelait leurs moments communs très forts, le congrès de Montreuil en janvier 2012 où les candidats à la présidentielle ont été accueillis et les différents congrès annuels de FNE. Enfin, il adressait ses encouragements à tous les président(e)s et militants réunis à l'assemblée générale d'IDFE pour la défense de notre environnement de manière désintéressée tout en ayant un fonctionnement le plus démocratique possible et terminait sa lettre en adressant ses vœux à la future équipe qui va animer IDFE.

L'après-midi de notre assemblée générale a été entièrement consacré à l'exposé de Mme Stéphanie Dupuy-Lyon, sous-directrice de la qualité du cadre de vie d'un département dépendant du ministère de l'écologie, du développement durable, de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement sur « Moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires ». Cet exposé se trouve page 6.

La séance a été conclue à 17 h par les remerciements de notre président à tous ceux qui ont œuvré avec lui pendant ces quatre années : bureau, experts, et comité de rédaction tout en n'oubliant pas les deux chevilles ouvrières de notre union que sont Patricia Latka pour les missions que lui confie IDFE tout au long de l'année et notre trésorier bénévole Gérard Cadic. Une mention particulière à nos deux bénévoles sans qui Liaison ne verrait pas le jour, Christophe de Chenay, rédacteur en chef et Bernard Chartrain, notre excellent correcteur et Olivier Gizard notre réalisateur graphique. Enfin, le président a remercié toute l'assemblée pour cette manifestation sympathique et vivante de démocratie participative.

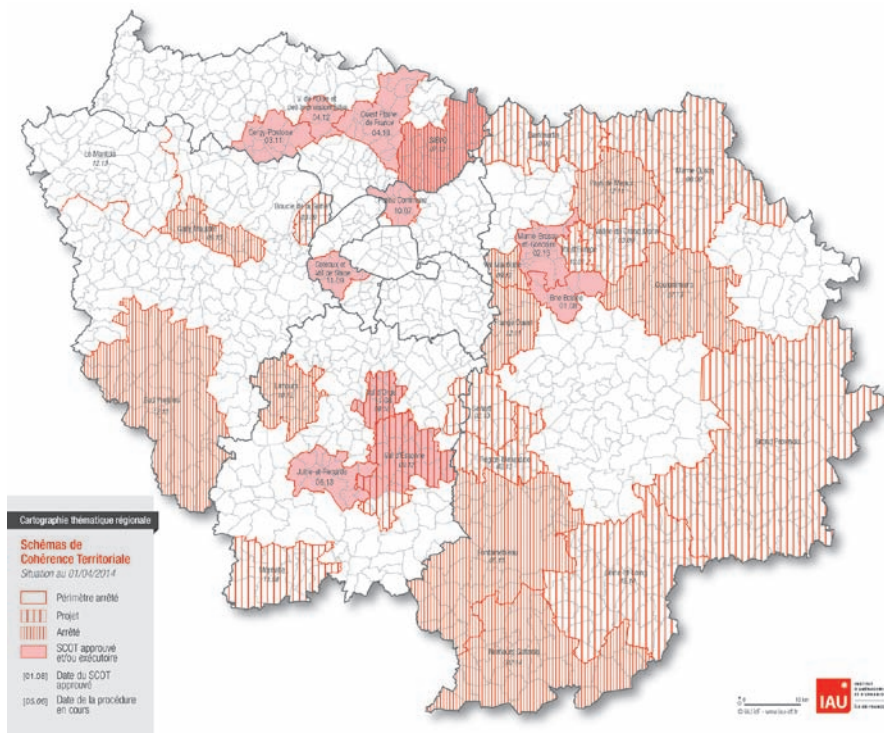


Impact de la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR)

La loi ALUR est précisée à travers son titre IV et quelques éléments « Moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires ». Cette loi est assez éloignée du projet ministériel initial et a été fortement amendée par les députés sensibles aux groupes de pressions

Lors de notre Assemblée générale du 22 mars, Mme Stéphanie Dupuy-Lyon, sous directrice de la qualité du cadre de vie au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et au ministère du Logement et de l'Égalité du Territoire a présenté quelques aspects de la loi ALUR dont l'enjeu principal est de faciliter la construction de logements tout en limitant la consommation excessive d'espaces. Trois leviers seront utilisés, la planification stratégique des territoires via principalement le schéma de cohérence territoriale, le SCoT, la rénovation des règles d'urbanisme et des mesures pour lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces. La loi a une portée nationale et son application en Ile-de-France fera encore l'objet d'éclaircissement.

Le rôle du SCoT va être renforcé, il sera intégrateur des différentes normes (SDAGE, chartes PNR, Sdrif, SRCE, PCET...SRCAE, PREDMA, PREDEC...). Il s'appliquera à un bassin de vie plus important qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) devront le prendre en compte. Les aménagements commerciaux seront intégrés et régulés par le SCoT afin d'en limiter l'extension et surtout éviter des consommations excessives d'espaces. Pour les territoires sans SCoT, l'urbanisation sera limitée par la règle des 15 km qui empêchera toute construction dans cet espace déterminé à partir de la limite communale de l'agglomération. Les possibilités de dérogation seront restreintes et les friches commerciales seront limitées par l'obligation de démantèlement et de remise en état du site. Les documents d'urbanisme doivent intégrer les besoins en matière de mobilité notamment en développant les alternatives à la voiture. Les



objectifs de mise en valeur et de préservation de la qualité paysagère sont réaffirmés dans le Plan d'aménagement et de développement durable du SCoT.

La modernisation des règles d'urbanisme passe par les PLU. Les communautés d'agglomération ou de communes auront la compétence PLU (sous le nom de PLUi, pour intercommunal), excepté si 25 % des communes représentant 20 % des habitants s'y opposent. Les PLUi s'élaborent entre l'EPCI et les communes membres et un débat a lieu tous les ans sur la politique locale de l'urbanisme. Une obligation de réaliser un bilan global des différents PLU tous les 9 ans mais pour les PLUi tenant lieu de PLH le délai est ramené à 6 ans et un bilan spécifique du volet habitat tous les 3 ans. En absence de PLU, les anciens POS

deviennent caducs au 31 décembre 2015 et l'on se voit contraint d'appliquer le règlement national d'urbanisme. Le rôle des préfets est renforcé dans les PLUi tenant lieu de PLH.

Réussir la transition écologique par la limitation de l'artificialisation des espaces naturels est un des axes importants de la loi. Les potentiels de densification des zones urbanisées doivent être identifiés et la consommation d'espace dans les PLU doit porter sur les 10 dernières années ou sur la dernière révision du PADD. Les possibilités de dérogation seront encadrées et les continuités écologiques protégées.

Le Bureau d'IDFE

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (un an, 8 à 10 numéros)

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.

Un Coderst, qu'est ce que c'est ? Quelle est son utilité ? Comment y être efficace ?

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) est une commission préfectorale constituée de fonctionnaires, d'élus, d'associatifs et d'experts qui se réunissent sous l'autorité du préfet pour délibérer sur des projets d'arrêtés préfectoraux concernant les installations classées, les risques sanitaires, le logement indigne

Dans chaque département existe un Coderst Cette commission est sans doute la plus importante du département car elle se réunit de nombreuses fois dans l'année et étudie une dizaine de dossiers par séance, chacun faisant l'objet d'un arrêté préfectoral. Une de ses missions est de contrôler le projet d'arrêté préfectoral en l'approuvant ou en le rejetant après délibération.

Quels sont les types de dossiers étudiés ?

Tous les sites classés Seveso, mais aussi les casses-autos, entrepôts, installations industrielles à risques, élevages, abattoirs, captages d'eau potable, stations d'épuration, ouvrages hydrauliques, silos, traitements de déchets... En fait, les séances de Coderst consistent souvent en une étude des dossiers mis à l'ordre du jour, avec questions et réponses, puis du vote de l'arrêté préfectoral.

Voici comment se déroule l'examen de chaque dossier :

Le préfet invite les maires des communes concernées ainsi que l'exploitant à venir siéger. Un fonctionnaire (inspecteur Drieu, DDT, police de l'eau, ARS ou autre) lit un résumé du rapport. Dans ce rapport, il est (entre autres) fait état en quelques lignes de l'enquête publique si le sujet traité en a bénéficié, mais les infos données sont généralement très incomplètes.

Le préfet demande à l'exploitant puis au maire s'ils ont des remarques à formuler concernant le projet d'arrêté.

Le préfet demande ensuite aux membres du Coderst s'ils souhaitent poser des questions. L'exploitant quitte la salle, le projet est débattu en fonction de la compréhension qu'ont les participants du projet et des réponses obtenues de l'exploitant ensuite le projet d'arrêté est soumis au vote.

Conseils aux associations locales :

Pour que vos demandes et (ou) remarques puissent être efficaces, dès que vous avez connaissance de l'ordre du jour du prochain Coderst et si l'un des sujets évoqués



vous préoccupe, demandez au représentant associatif qui siégera à ce Coderst de vous envoyer copie du dossier.

Après avoir lu le rapport et le projet d'arrêté, évitez d'envoyer au représentant des documents de plusieurs pages. (Pensez qu'il doit déjà lire et comprendre une dizaine de dossiers comme le vôtre, préparer des questions, et que le temps consacré à chaque dossier en séance est d'environ un quart d'heure tout compris !) Transmettre au représentant de votre fédération départementale qui siégera au Coderst des propositions de questions ou remarques qui seront faites oralement, et, éventuellement, des propositions de modification claires et simples du projet d'arrêté.

Les comptes-rendus des Coderst sont-ils accessibles sur internet ?

Il semble que les façons de faire diffèrent en fonction des départements, mais vous pouvez toujours les demander à vos représentants (liste disponible auprès de vos fédérations départementales et d'Ile-de-France Environnement)

IMPORTANT : les représentants associatifs ne doivent pas se satisfaire d'une simple étude des dossiers, mais réclamer que cette instance joue véritablement son rôle : voir ci-dessous.

Marie-Paule Dufлот
Vice présidente d'IDFE et de NE77

Code de la santé publique Article R1416-16 modifié par Décret n°2006-665 du 7 juin 2006 art. 19 (V) JORF 8 juin 2006

« Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Il est régi par les dispositions des articles 8 et 9 du décret n° 2006-665 du 7 juin 2006. Il exerce les attributions prévues par l'article L1416-1 et est également chargé d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de piscines et de baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques. Il peut examiner toute question intéressant la santé publique liée à l'environnement et peut être associé à tout plan ou programme d'action dans ses domaines de compétence. »

Le trafic aérien contribue largement à la gravité des épisodes de pollution de l'air sur la région

Pour l'Advocnar, les pouvoirs publics doivent prendre en compte les émissions de particules par les réacteurs d'avions et ne pas se limiter à des mesures cache-misère. Près des deux tiers des mouvements restent concentrés sur Charles-de-Gaulle et Orly

Comme en décembre 2013, la population de la région a été soumise au début du mois de mars à un nouveau pic majeur de pollution de l'air. Les valeurs maximales réglementaires en dioxyde d'azote et en particules fines ont été largement dépassées, ce qui a justifié une nouvelle fois une procédure de contentieux devant la Commission européenne.

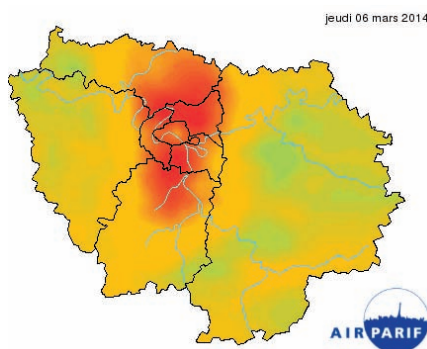
Les cartes d'Airparif ont montré que les polluants initialement concentrés autour des aéroports de Paris-CDG et de Paris-Orly se sont dispersés sur toute la région pendant la période d'alerte.

En effet, la pollution de l'air par les moteurs d'avion est identique à celle produite par les moteurs diesel. Ils émettent de la même façon des oxydes d'azote, des particules fines et des composés organiques volatils. En revanche, aucun filtre à particules ou pot catalytique n'existe à la sortie des réacteurs.

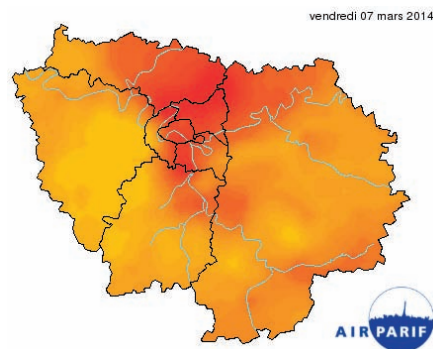
Influence du lobby

Les plans de protection de l'atmosphère énumèrent les principales mesures, préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, qui doivent être prises en vue de réduire les émissions des sources fixes et mobiles de polluants atmosphériques. Ces mesures concernent essentiellement les transports terrestres, l'industrie, l'agriculture (épandage des engrais...) et le résidentiel tertiaire (chauffage au bois...), mais elles éludent la pollution générée par les avions qui ne sont jamais cités comme responsables. Il faut y voir l'influence du lobby aérien qui est à l'origine d'une norme limitant le calcul des émissions polluantes des avions sur la base d'un cycle atterrissage, roulage, décollage sans prendre en compte les émissions produites au-dessus de mille mètres environ.

Les pouvoirs publics doivent anticiper



l'aggravation de la pollution compte tenu du développement du Grand Paris et du quasi doublement annoncé à terme du trafic aérien. C'est pourquoi l'Advocnar leur demande de prendre leurs responsabilités en réduisant le trafic aérien en Ile-de-France en cas de pic de pollution, comme prévu par l'article 181 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 qui n'a jamais été appliquée et, objectif ultime, en plafonnant le nombre de mouvements.



Les plus hautes instances de l'Etat, qui soutiennent la délocalisation de l'aéroport de Nantes à Notre-Dame-des-Landes, doivent également reconsidérer la structure du système aéroportuaire francilien afin d'éviter l'hyper concentration de 60 % du trafic aérien national sur la région qui représente 20 % de la population française.

Patric Krussel
président de l'Advocnar

Association de défense contre les nuisances aériennes

GAZ À EFFET DE SERRE ET POUPEES RUSSES

La crise ukrainienne et l'annexion de la Crimée par la Russie risquent d'avoir des effets sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre en Europe. Prise en étau entre ses vœux pieux et le prochain renouvellement par les électeurs de son parlement et de ses équipes de pilotage, l'Europe repousse à l'année 2015 la définition des objectifs de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre qui devrait être atteinte.

Par un mécanisme de « poupées russes », les menaces que fait peser la Russie sur l'alimentation en gaz de ses voisins incitent les pays européens qui en dépendent fortement comme la Pologne, la Finlande, la Grèce, et bien entendu l'Allemagne, à ne pas réduire leur production et leur utilisation de charbon, principal facteur d'émission de gaz à effet de serre.

Tout ceci laisse mal augurer de l'effet d'entraînement que l'Europe aurait pu avoir lors de la prochaine conférence internationale sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015 !

Muriel Martin Dupray

Le printemps des fleurs

Le printemps est synonyme d'éveils et de floraisons. Les aménagements et l'artificialisation des sols ont fait disparaître nombre de tapis de fleurs sauvages qui couvraient talus et chemins et égayaient les prés jusque dans les années 1950. Toutefois, la sensibilisation à la biodiversité de cette nature rurale et quotidienne s'exerce aujourd'hui auprès des élus locaux grâce aux associations de protection de la nature et aux botanistes. Ceux-ci valorisent le rôle des plantes à fleurs dans la biodiversité, notamment en réhabilitant les insectes butineurs dont 99 % nous sont utiles en Europe.

Une formidable diversité dans les champs et sur les chemins

De nombreuses fleurs poussent sur les talus au bord des chemins jouxtant les champs dès les premiers rayons de soleil. Pourquoi ? Tout simplement en raison de l'inclinaison du sol - autour de 45 ° - vers la lumière solaire que forment ces petites levées, surtout quand elles sont orientées plein sud. Cette situation favorise aussi les insectes – comme les abeilles solitaires — qui pollinisent ces plantes héliophiles et s'abritent souvent dans le sol des talus durant l'hiver. Par ailleurs, ces milieux échappent aux traitements herbicides abandonnés par de nombreuses communes franciliennes. Elles adoptent une gestion différenciée en effectuant des fauches tardives pour donner aux plantes à fleurs tout le temps de s'épanouir et d'offrir aux insectes butineurs nectar et pollen...

Parmi les plus précoces, alors que les perce-neige sont déjà fanés sur les talus, et que la flore balbutie encore, le tussilage pas d'âne dresse une hampe écaillée violacée portant des fleurs à capitules jaunes, bien avant que ses feuilles apparaissent. Il est commun sur les sols travaillés par l'homme, les chemins et les lisières et s'observe dès la fin du mois de

février. Début mars, le fragile crocus de printemps aux feuilles étroites et aux fleurs blanches ou violettes en tube évasé apparaît dans les prés. Ces sites où on l'observe ont tous étéensemencés par l'homme ou leurs représentants se sont échappés d'un jardin !

L'ail des ours aux larges feuilles lancéolées, en revanche, est sauvage; il s'épanouit en inflorescences étoilées sur les talus humides dès la fin du mois de mars. Son parfum aillé ne prête à aucune confusion et il est même comestible. La très gracieuse anémone pulsatile apparaît au même moment sur les pelouses calcaires en colonies mauves. Elle est vêtue d'une pilosité remarquable couvrant feuilles, tiges et boutons pour se protéger des nuits froides. Dès cette période, la ficaire constelle de milliers d'étoiles jaunes à huit branches l'herbe reverdissante dans les fossés humides. La primevère officinale « coucou » ou narcisse trompette, qui fleurit aussi en mars, se reconnaît facilement à ses petites corolles jaunes en tubes et à ses feuilles ovales disposées en rosettes. N'oublions pas les précurseurs des haies, les fleurs de prunellier, d'aubépine et d'églantier



Perce-neige

qui transforment le bocage en voie lactée colonisée par les abeilles pour quelques semaines. Quant au joli coquelicot à la tige fine et velue et aux pétales écarlates et fragiles, il faudra attendre mai pour que ses taches ensanglantent les lisières des champs.



Prunelliers en fleurs



Ficaire

Le printemps des fleurs

La richesse parfumée des sous-bois

Alors que les arbres des bois sont encore défoliés et que les bourgeons frémissent à peine, la lumière fait naître des sols argileux par milliers une annonciatrice du printemps, l'anémone Sylvie aux fleurs blanches lavées de pourpre et aux feuilles soyeuses et palmées. Elle disparaît tout aussi vite dès que le sol s'ombrage.

La jacinthe des bois se présente sous forme de colonies importantes nimbant de clochettes mauves et de feuilles vertes rubanées les sous-bois dont les sols sont légèrement acides ou calcaires : ce contraste crée des ambiances magiques dès la fin du mois de mars. La violette des bois est elle aussi précoce ; elle s'observe sur les sols calcaires ou argileux surtout dans les zones alternant ombres et lumière. Elle n'exhale malheureusement aucun parfum contrairement à la violette dite odorante qui se distingue d'elle par des caractères difficiles à différencier pour le profane, à part sa couleur plus soutenue et sa fragrance. Les douze espèces de violettes franciliennes font d'ailleurs partie de la famille des pensées dont on a créée les variétés jardinées.

Seule la petite pensée qui fleurit en avril est restée sauvage, mais elle est devenue rare en Ile-de-France. Une autre belle



Fraises des bois



Anémone Sylvie

des bois, la pervenche, couvre également de tapis mauve clair les sols des forêts feuillues dès les premiers jours d'avril. Une plante très gracieuse, le sceau de Salomon odorant, se reconnaît facilement. Il

s'exprime sur une longue tige arquée pouvant atteindre plus de 50 cm et alterne feuilles et fleurs blanches en clochettes, semblable à un petit lampadaire microcosmique.

Le muguet, fleur emblématique et parfumée du mois de mai, fleurit très souvent dès le mois d'avril dans les bois : mais attention ! Tout en lui est toxique, feuilles, fleurs et fruits. Une fleur plus connue pour ses variétés exotiques disponibles en jardinerie, s'épanouit dans les bois au mois d'avril : l'arum tacheté ou gouet. Ses feuilles tachetées de marron - non comestibles - ressemblent à celle de l'épinard. Son inflorescence se présente comme un demi calice effilé vert pâle ponctué de pourpre; il abrite une tige violacée se terminant en forme de massue. Son odeur, peu agréable, attire de petites mouches et les retient deux ou trois jours tout en les nourrissant, le temps qu'elles le pollinisent en passant d'individu à individu : on ne peut nier à cette plante une beauté un peu vénéneuse. Les fraises des bois, souvent communes sur les chemins forestiers, fleurissent dès le mois d'avril, mais il faudra attendre mai ou juin pour déguster leur petit fruit parfumé.

2 547 PLANTES SAUVAGES

Le conservatoire botanique du Bassin parisien a publié en 2009 un inventaire ne comptant pas moins de 2 547 plantes sauvages qui poussent en milieu boisé, aux bords des chemins et aux abords des zones humides, dans les prés ou dans les champs. Parmi elles, les plus communes et les plus populaires sont les perce-neige, les jonquilles, le muguet, les campanules, les jacinthes des bois, les coquelicots et les bleuets ...



Jonquilles



Jacinthes des Bois

Le printemps des fleurs

Les orchidées printanières

Les orchidées de printemps - entre fin mars et fin mai - s'observent essentiellement sur les pelouses et coteaux calcaires, des milieux se refermant aujourd'hui à la suite de l'abandon du pacage extensif par les ovins et les bovins qui les entretenait naturellement. Quelques espèces pous-

sent également dans les sous-bois, ou sur les talus des chemins et des petites routes, si les traitements phytosanitaires les ont épargnés - ou quand ils ne sont pas systématiquement tondu au printemps. Enfin, quelques orchidées s'épanouissent à proximité des milieux humides, lesquels

sont devenus rarissimes ou sont envahis par une végétation (grande ortie, grand plantain, épilobe, chénopode ...) favorisée par les engrais agricoles et trop haute pour leur laisser un peu de place.

Orchis bouc

Himantoglossum hircinum



© C. Weiss

Très commun. Feuilles en rosette de grande taille. Les sépales forment un casque blanc rosé veiné de vert ou de brun. Le lobe médian du labelle, blanc ponctué de pourpre, forme une longue lanière torsadée pourpre. Il s'épanouit d'avril à mai en colonies sur les talus et les pelouses calcicoles sèches. Sa forte odeur musquée lui a donné son nom et attire surtout une abeille solitaire, l'Andrène.

Orchis pourpre

Orchis purpurea

Très commun. Ses grandes feuilles sont larges et luisantes. Les sépales composent avec les pétales un magnifique casque pourpre. Le labelle est piqué de poils pourpres et les lobes latéraux sont très variables. Il s'épanouit d'avril à juin sur différents milieux calcicoles secs ou humides, au soleil ou à l'ombre.



© C. Weiss

Orchis pyramidal

Anacamptis pyramidalis

Localement abondant. Ses feuilles lancéolées partent du pied de la plante tandis que de plus petites s'espacent sur la tige. L'inflorescence forme un cône dense rose clair à pourpre. Selon les rigueurs ou la précocité de la saison, elle s'observe de la fin avril au début du mois de juillet sur sols calcaires.



© C. Weiss



Ophrys abeille

Ophrys apifera

Abondante. Ses feuilles ovales sont effilées. Les sépales sont roses à pourpre violacé. Les très petits pétales sont verdâtres. Le labelle ventru, de couleur brune à dessins jaunes, porte deux protubérances velues et un appendice jaune. Ce leurre attire particulièrement les abeilles qui concourent à sa fécondation. Quand les conditions sont favorables, il s'épanouit d'avril à fin juin sur les milieux calcicoles ensoleillés secs à humides.



© C. Weiss

Platanthère verdâtre

Platanthera chlorantha

Très commun. Ses grandes feuilles sont ovales. Les fleurs, de couleur blanc verdâtre, sont rassemblées sur un épi simple. On le distingue par ses sépales latéraux horizontaux et son sépale supérieur en forme de casque. Il porte un labelle blanc à extrémité verdâtre prolongé par un long éperon et fleurit d'avril à mi-juin sur les pelouses, les clairières et à l'orée des bois calcicoles. Il fait partie des orchidées fécondées par un papillon de nuit.



© C. Weiss

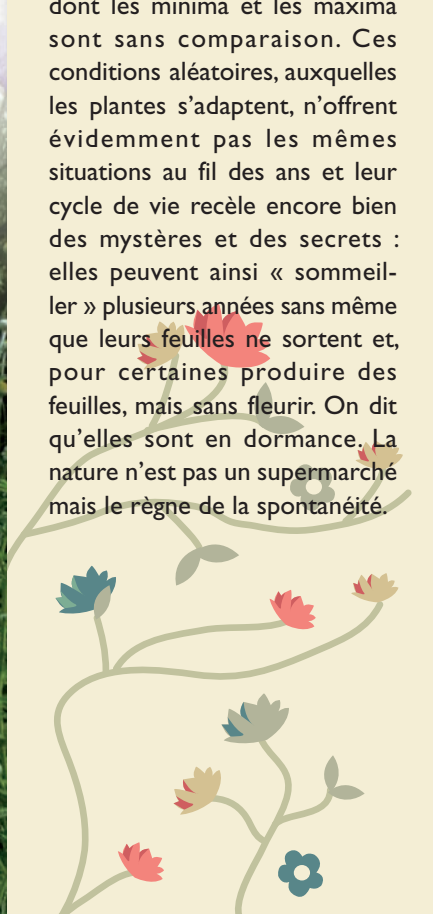
Le printemps des fleurs

Des conseils pour un jardin coloré

Si vous souhaitez favoriser les plantes sauvages à fleurs dans votre jardin, diversifiez son exposition : conservez des zones ensoleillées, des zones de demi-ombre ... Préférez des « gazons rustiques » au gazon type « green » : il sera plus résistant et consentira un peu de place aux belles inconnues. Vous pouvez également aménager une petite parcelle en « steppe acide » en découpant un peu de terre pour la remplacer par du sable - non traité - et en disposant quelques pierres de grès en vrac. Ce n'est pas toujours la peine de prélever des plantes dans la nature – et c'est même souvent interdit – pour peupler vos « espaces verts ». Le vent et les oiseaux seront vos pourvoyeurs en graines sauvages : tout est question de patience ... En revanche, vous pourrez prélever dans la nature quelques graines des plantes à fleurs au moment de la fructification pour favoriser cette installation. Votre jardin recèle peut-être aussi des « belles au bois dormant » : évitez dès le printemps de passer systématiquement la tondeuse : regardez plutôt, si ne pointe pas une rosette de feuilles ovales ou lancéolées au mois de mars - c'est peut-être une jacinthe, ou une tulipe sauvage – ou même une orchidée qui émerge ! Épargnez-la pour suivre son évolution, vous aurez peut-être une surprise. Oubliez absolument les traitements phytosanitaires : ils détruisent toutes ces plantes sensibles. Ainsi vivent les pelouses fleuries !

RYTHMES ET SAISONS

Certaines fleurs sortent de terre dès que les jours rallongent, on dit qu'elles sont sensibles à une photopériode. D'autres pointent quand l'orbe du soleil s'épanouit et réchauffe la terre, elles sont dites thermosensibles. Parfois, les plantes ont besoin de cumuler ces conditions pour s'épanouir. Mais les années se suivent et les saisons sont fort différentes selon les conditions météorologiques; ainsi entre 2013 et 2014 deux hivers se sont succédés dont les minima et les maxima sont sans comparaison. Ces conditions aléatoires, auxquelles les plantes s'adaptent, n'offrent évidemment pas les mêmes situations au fil des ans et leur cycle de vie recèle encore bien des mystères et des secrets : elles peuvent ainsi « sommeiller » plusieurs années sans même que leurs feuilles ne sortent et, pour certaines produire des feuilles, mais sans fleurir. On dit qu'elles sont en dormance. La nature n'est pas un supermarché mais le règne de la spontanéité.



Une association demande des actions immédiates pour les riverains du Boulevard périphérique

Près de 100 000 personnes, à Paris et en petite couronne, sont touchées par la pollution considérable dégagée par les centaines de milliers de véhicules qui tournent jour et nuit sur l'anneau de 32 kilomètres. « Respire le périph » les a rencontrés

Nombre de Parisiens et d'habitants de la petite couronne sont soumis à un scandale quotidien. Sous leur nez tournent sur les 32 kilomètres du Boulevard périphérique 1 300 000 véhicules qui, impunément, jour et nuit, 365 jours sur 365, crachent un cocktail de polluants atmosphériques. Ceux-ci sont reconnus par toutes les autorités médicales comme néfastes à la santé dès lors que leur concentration dépasse certaines limites parfaitement fixées au niveau européen. Or ces normes sont très fréquemment dépassées sans que le rodéo soit aucunement ralenti ou mis en question.

20 crèches, 11 maternelles

A 150 mètres de part et d'autres de l'anneau automobile les taux de pollution sont trois fois supérieurs à la moyenne. Sur une zone de près de 1 000 hectares - les plus malsains de l'agglomération parisienne - on ne compte pas moins de 20 crèches, 11 écoles maternelles, 23 écoles élémentaires, 11 collèges, 13 lycées, 2 hôpitaux, 27 stades et de nombreux logements, notamment sociaux. Au total

près de 100 000 personnes vivent, travaillent, s'éduquent, font du sport dans les limites du cercle dangereux pour leur santé. Face à ce problème de santé publique, une association a été créée il y a quelques années en prenant, par dérision, le nom de « Respire le périph », avant de mettre en ligne un blog d'information. Elle a d'abord rencontré beaucoup de difficultés à faire parler de la situation de ces riverains du « périph' ». Beaucoup de ceux qui respirent les vapeurs de l'autoroute circulaire et qui souffrent du tapage incessant, n'osent pas se plaindre. Ils sont souvent, dans leurs HLM, en situation socialement délicate, parfois sans travail. Ils redoutent d'attirer l'attention de leur bailleur et... de perdre leur logement.

Pourtant certains parlent : un enseignant constate dans sa classe un taux d'asthme anormalement élevé. Une assistante sociale explique que ces habitants ont des difficultés d'insertion encore plus grandes en raison de la fatigue liée au vacarme permanent qu'ils subissent. D'autres demandent à l'association de leur donner des arguments juridiques présentables aux services sociaux afin qu'ils puissent déménager dans un quartier moins pollué.

Devant cette situation, les responsables de l'association se sont évidemment tournés vers les pouvoirs publics. Quand on leur objecte que ces habitants ne peuvent tout de même pas retenir leur respiration jusqu'à ce que des mesures aient purifié l'air, ils répondent que la circulation alternée, la taxation des moteurs diesel, l'établissement de péages seraient des mesures « injustes »... Or les riverains, eux, souvent n'ont pas de voitures !

Mesures à long terme

L'association « Respire le périph » demande des mesures immédiates : végétalisation maximale des berges du Boulevard périphérique, interdiction d'accès aux véhicules les plus polluants désignés par une vignette, nouvelle limitation de la vitesse. Puis des mesures à plus long terme : péage, parking relais, taxation des véhicules diesel, interdiction d'urbaniser les secteurs non desservis par des transports en commun. « Respire le périph » propose aux associations franciliennes de s'associer afin de faire aboutir ces demandes.

Elodie Texier
fondatrice de « Respire le périph »



Libre regard d'un riverain sur le réaménagement d'une partie des berges de la rive gauche de la Seine

par **Alain Demaizière**
ancien président d'IDFE

Les oppositions et les craintes exprimées par les riverains sur le nouvel aménagement « sans voitures » d'une partie des berges rive gauche, au sens large, étaient fortes. Au bout de quelques mois, quel regard peut-on porter sur cette réalisation ?

Cet aménagement piétonnier et paysager a rencontré un vif succès pendant la belle saison, pendant les week-ends mais aussi en semaine. Cette promenade des bords de Seine va devenir un must, une institution, et un retour à la situation antérieure d'autoroute sur berges est et sera inenvisageable. Certains équipements ont été plébiscités comme les cafés ou les lieux de farniente, ou encore le « mur » d'escalade pour les enfants. Le fait qu'aucun bateau amarré ne vienne empêcher un contact presque physique avec le fleuve, constitue un plus à préserver jalousement en ne cédant pas à des sollicitations commerciales.

Par contre, la forte baisse de fréquentation en hiver valide les critiques formulées quant au choix d'aménager en espace piétonnier la rive sud du fleuve, dépourvue de soleil pendant six mois et exposée aux vents froids du nord, contrairement à la rive nord, ensoleillée et protégée du vent.

Le bilan en terme de circulation et de pollution n'est ni tout blanc ni tout noir. Côté positif, il n'y pas eu, curieusement, d'augmentation très sensible de la circulation sur le Quai d'Orsay et donc peu d'accroissement de l'utilisation de la voirie interne du quartier du Champ de Mars, comme redouté, du moins pendant les heures creuses. Côté négatif, ce qui était redouté par ailleurs s'est produit : la fermeture du passage sous le pont de la Concorde, axe de croisement névralgique des axes nord-sud et est-ouest a créé un bouchon quasi permanent quai Anatole France, même en pleine journée, bouchon qui s'observe aussi en fin d'après midi, bien souvent, au niveau de l'autre croisement majeur que constitue le pont de l'Alma, lieu de circulation jadis



Seine rive gauche après réaménagement, jardin flottant promeneurs



fluide. Et 9 lignes d'autobus sont engluées ainsi dans ces embouteillages autour de ces deux ponts, ce qui nuit alors sensiblement à la qualité des transports en commun. En terme de pollution atmosphérique, moins de voitures empruntent cet axe le long de la Seine mais plus de voitures y sont à l'arrêt, avec report de pollution des berges sur le quai haut, le long des habitations. Bilan positif ? Difficile à dire. Au plan du bruit, évidemment le bilan est négatif pour les riverains directs.

Le bilan économique reste à faire tant en matière de coût de fonctionnement (y compris pour le déménagement-réaménagement lors des crues qui serait de 50 000 euros chaque fois, paraît-il) que de valeur économique du temps perdu en transport, tout comme le bilan en matière de sécurité, notamment après

ouverture de la grande « boîte de nuit » sous le pont des Invalides.

Divers équipements permettraient de répondre à certains besoins des habitants des quartiers, curieusement mal pris en compte : amélioration des jeux d'enfants, actuellement indigents, création d'une piscine flottante remplaçant l'ancienne piscine Deligny, très nécessaire aux 7^e et 8^e arrondissements, construction d'un petit parapet pour empêcher les enfants de tomber dans la Seine et pour limiter l'invasivité par les eaux lors de petites crues.

Au total, mais au prix de ces quelques adaptations, le bilan de ce grand réaménagement des berges pourrait se révéler globalement positif, sauf pour les automobilistes et les agents économiques bien entendu, ainsi que pour les résidents d'appartements donnant directement sur les quais.

© Sophie Robichon - Mairie de Paris

© Lola Ertel - Mairie de Paris

La construction d'une nouvelle église orthodoxe sera un atout pour le septième arrondissement

Le projet définitif comprend aussi un centre culturel et un important ensemble scolaire. Le caractère de l'architecture, la faible densité des bâtiments, le respect des hauteurs devraient permettre de valoriser le quartier

Une nouvelle église orthodoxe, un centre paroissial et un centre culturel russes doivent être construits dans le 7^e arrondissement, après le permis de construire accordé le 24 décembre 2013. Le projet sera implanté sur un terrain de 7 000 mètres carrés acquis par l'Etat russe et occupé précédemment par le siège de la Météorologie nationale. Il est situé sur la rive gauche, au débouché du Pont de l'Alma, entre le quai Branly, l'avenue Rapp et la rue de l'Université, à proximité immédiate du « Palais de l'Alma », bâtiment du Second Empire qui abrite des services de la présidence de la République dans le périmètre de vision de la Tour Eiffel.

Le programme comprend un lieu de culte, dépendant du Patriarche de Moscou, d'une contenance de 530 personnes, un centre paroissial avec un auditorium de 240 places, un centre culturel russe pouvant accueillir 350 personnes, des écoles maternelle et primaire pour recevoir près de 500 élèves russophones.

Le projet, conçu par l'architecte Jean-Michel Wilmotte, avec le concours de Bouygues immobilier, marque la fin d'un long bras de fer entre les pouvoirs publics et l'Etat russe. Celui-ci a obtenu satisfaction avec une construction respectant les canons de l'architecture orthodoxe contrairement au premier projet prôné par la Ville de Paris. L'église sera surmontée de cinq bulbes dorés dont le principal émergera de 10 mètres par rapport aux bâtiments.

Cinq bulbes dorés

Ce bâtiment est nettement dégagé des autres parties du programme par des parvis. L'ensemble des constructions comporte 4 655 mètres carrés de plancher : une densité relativement faible rapportée à la surface du terrain. Les hauteurs raisonnables permettront de ne pas trop écraser les perspectives du quartier.



Projet du centre spirituel et culturel orthodoxe russe à Paris

Bilan écologique positif

Une voie plantée de huit mètres de large longera la façade arrière des diverses constructions et séparera ainsi nettement le programme « russe » du Palais de l'Alma dont les belles façades latérales, pour parties invisibles aujourd'hui, seront ainsi mises en valeur. En ce qui concerne les risques liés à une inondation type 1910, la hauteur des rez-de-chaussée des bâtiments se situe pratiquement au niveau des plus hautes eaux observées tandis que l'église se situe un peu plus haut.

Le bilan en terme écologique du projet devrait être positif du fait de l'accroissement du nombre d'arbres et de la

création de centaines de mètres carrés de terrasses qui pourraient devenir des réserves de biodiversité.

Cet ensemble constituera le long de la Seine, au débouché du « triangle d'or », un nouvel attrait pour ce quartier de Paris à côté des sites touristiques majeurs que sont la Tour Eiffel, l'axe Champs de Mars-Trocadéro, le musée du quai Branly, l'embarcadere des bateaux mouches et le nouvel aménagement des voies sur berges rive gauche.

Pierre Esus
IDFE

UNE DESSERTE À AMÉLIORER

Le projet ne comporte que 19 places de parking et des emplacements de vélos, accessibles par la rue de l'Université, ce qui peut se justifier par l'existence juste à côté du parking public du musée du quai Branly, par une bonne desserte en transport en commun (autobus 42, 80 et 92 ; RER C et de l'autre côté du pont métro et autobus 72), et par l'existence à proximité de stations Autolib, Velib et de taxi. Un renforcement du réseau de bus serait souhaitable à cette occasion : une ligne nouvelle, accroissement des fréquences, trottoir roulant entre le RER et le métro.

Un stockage de fûts toxiques provoque une grave pollution autour du village de Sermaise

Des associations dénoncent vainement les conséquences de l'enfouissement de déchets d'une usine de traitement de solvants industriels. Les nappes phréatiques sont contaminées

Le village de Sermaise (Essonne), 1 666 habitants, situé près de Dourdan, est depuis plus de quarante ans l'un des villages les plus pollués de France. Des milliers de fûts toxiques y sont enterrés le long de la rivière l'Orge.

Dans les années 1950, des produits hautement toxiques, comme des résidus de peinture, et des huiles usagées, récupérés dans toute la région étaient livrés à la société Gerber pour être traités.

Les résidus du traitement étaient déversés dans des lagunes ou étaient stockés dans des fûts. Les effluves dégagées par le retraitement de ces produits et les milliers de fûts de résidus entreposés sur le site ont conduit les premiers défenseurs de l'environnement de l'époque à se mobiliser. Ils ont alors fait face à l'absence de réglementation sur le stockage des déchets et à l'indifférence des autorités. En 1967 une explosion et un incendie sur le site de stockage ont fait deux victimes. Cinq ans plus tard un arrêté préfectoral suspend l'activité et ordonne l'évacuation des fûts restants. Ceux-ci sont enterrés, sous 40 centimètres de sable, à 100 mètres du point de captage en eau potable de Sermaise.

Eau non potable

En 1975, l'entreprise a été autorisée à reprendre son activité. En 1987, l'eau potable est contaminée par cinquante fois la dose de tétrachlorure de carbone maximum admise. Les villages de Sermaise et de Saint-Chéron doivent depuis utiliser un autre captage en eau potable avec un surcoût important pour les finances des habitants des deux communes.

Alors que les associations locales rappellent l'urgence à excaver les fûts enterrés depuis 20 ans, la dépollution ne démarre qu'en 1992. Pour excaver les fûts, l'Orge est détournée de son cours naturel. De 1997 à 2000, plus de dix mille



tonnes de terre polluée sont traitées sur le site : la moitié des résidus est évacuée en décharge, le reste stocké sur le site. Le traitement de ces déchets est un échec.

Devant cette situation, la DRIRE lance une étude de risques sur les conséquences pour la population de cette pollution de l'eau et de l'air. Il reste 2 000 fûts sur le site. Trois ans plus tard, la DRIRE abandonne le projet de dépollution mécanique. Les autorités estiment que les produits toxiques vont se dégrader naturellement dans la terre, même si cela doit prendre un siècle et demi.

En 2007 le préfet de l'Essonne met en place une surveillance des eaux souterraines. Mais la fréquence des analyses destinées à contrôler l'évolution de la

dégradation des polluants et ses conséquences sur la santé des riverains n'est pas respectée. Les résultats ne sont pas communiqués aux habitants.

14 millions d'euros

Aujourd'hui, les associations locales déplorent les années perdues pour achever cette dépollution, alors que les fûts restant sur le site se dégradent. La dépollution partielle du site a déjà coûté 14 millions d'euros et elle aurait pu être beaucoup plus efficace si des erreurs n'avaient pas été commises, en particulier dans le choix des procédés utilisés.

Marc Korenbazjer

président de la Fédération des associations de protection de l'environnement de la Haute vallée de l'Orge

TROIS SITES INDUSTRIELS SUR L'ORGE

A l'occasion du 40^e anniversaire d'Essonne Nature Environnement, la Fédération des Associations de protection de l'environnement de la Haute Vallée de l'Orge a organisé le 8 mars une réunion d'information sur la situation des sites pollués et à risques industriels dans les communes de Sermaise et de Saint-Chéron. Fil conducteur de ces pollutions, la rivière de l'Orge relie les trois sites incriminés par les associations. Une ancienne usine de traitement de produits solvants à Sermaise et deux sociétés encore en activité spécialisées dans les produits chimiques à Saint-Chéron : une fabrique de peinture et un site classé Seveso 2, le rang le plus élevé en matière de risques et dangers pour la population.

Un quartier d'Issy-les-Moulineaux sauvé grâce à la mobilisation de ses habitants

Quatre mois après avoir annoncé la création d'une nouvelle ZAC, le maire en a réduit la superficie, sous la pression de la population. Celle-ci a su se faire entendre à l'occasion d'une réunion à quelques semaines des élections municipales

Les habitants d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) viennent d'obtenir chose rare, un recul de la municipalité sur un nouveau projet de bétonisation de la ville. André Santini, 73 ans, maire (UDI) depuis le 3 février 1980 et à la veille d'être réélu, a organisé, le 18 février dernier, une réunion publique au sujet de son projet de ZAC Léon-Blum.

A cinq semaines des élections municipales, les habitants du quartier Fraternité sont venus nombreux. Au rappel que leur quartier serait inclus dans la ZAC et donc sujet possible d'une démolition-reconstruction avec hausse de la densité (et du prix du mètre carré), ils ont fait savoir leur opposition, préférant à l'argent la qualité de vie. Au terme d'un débat courtois, le maire a fait savoir que le périmètre de la ZAC serait révisé en incluant la zone contestée.



© Fabrice de Cosnac

Grand Paris Express

Le principe et le périmètre de cette ZAC avaient été votés en octobre dernier par le conseil municipal en donnant à la ville un droit de préemption sur tous les sols concernés. L'objectif était de densifier fortement le bâti autour de la nouvelle station inscrite dans le projet de rocade Grand Paris Express. Le tracé de la ligne 15 du métro, défini par la Société du Grand Paris (SGP), prévoit deux stations à Issy-les-Moulineaux. L'une sur le plateau sud, en limite de Clamart, l'autre près de la ligne C du RER, place Léon-Blum. L'emplacement de cette dernière station est bien accepté par la population, au carrefour de deux routes départementales, proche d'une station RER non saturée et d'un quartier en partie vétuste.

La SGP a commencé à procéder à des sondages géologiques. L'enquête parcelaire relative au métro s'est déroulée sans heurt en décembre 2013. Les Isséens ont accepté les lourdes contraintes liées au chantier du métro, dès lors que les habitants et les commerces déplacés se voient attribuer – préalablement à leur

Quartier Fraternité à Issy-les-Moulineaux

expulsion – de nouveaux locaux dans le quartier.

Mais le périmètre de la ZAC, qui déborde largement le quartier de la gare, est contesté par les habitants d'un secteur délimité par les artères Victor-Cresson, Roger-Salengro et Garibaldi. C'est l'un des derniers quartiers aérés de la ville, constitué de petits immeubles collectifs et de maisons ouvrières des années 1930, dans des artères dont les noms révèlent l'âme et l'histoire : rue de la Fraternité, rue des Travailleurs, allée des Maraîchers... Un quartier à faible circulation automobile, avec quelques espaces de verdure et dont une partie de la voirie a récemment été rénovée.

Classement

Avec raison, le PLU de 2006 a pris soin de préserver ce quartier par un classement en zone UE : « *Maintenir la qualité du tissu pavillonnaire, les orientations reposant sur le principe que la structure de ces quartiers doit être maintenue, en évitant*

les pressions foncières par une maîtrise de la densité des constructions et du caractère très végétalisé ». L'incorporation de ce petit quartier Fraternité dans la ZAC Léon Blum aurait entraîné une modification radicale des règles d'urbanisme et un droit de préemption urbain facilitant les acquisitions foncières. Donc, à terme, une densification du bâti. Bureaux ou logements, nul ne le savait. Mais les habitants ont réussi à sauver l'identité de leur quartier.

Bernard Chartrain
rédacteur à Liaison

Pour en savoir plus :
Association Préserve mon quartier
preservemonquartier@hotmail.com

Le collectif Montreuil Mi Amor s'est invité dans les élections en interpellant tous les candidats

Des associations, des habitants et des experts ont soumis aux futurs élus 69 propositions d'un programme environnemental et de démocratie participative. Une gigantesque soupe a réuni plus de 300 personnes pour en débattre

Montreuil, plus de deux habitants sur trois n'ont pas voté pour les élections municipales qui ont vu la victoire de Patrice Bessac (Union de la gauche). Cela ne veut pas dire pour autant que les citoyens de cette grande ville de plus de 100 000 habitants de Seine-Saint-Denis sont indifférents à ce qui les entoure. Inspiré par l'initiative d'Île-de-France Environnement à Paris, le collectif « Montreuil Mi Amor » (MMA) constitué d'associations, de citoyens et d'experts indépendants, créé le 14 février, le jour de la Saint-Valentin, a publié une liste de 69 propositions pour alimenter le débat de la campagne municipale.

69 propositions

MMA a voulu rappeler le désir de nombreux habitants de participer activement à la vie de leur ville. Les candidats ont été invités à s'engager dans un programme environnemental et de démocratie participative ambitieux pour Montreuil. La première des 69 propositions est la création d'un Conseil local de la transition (Colt) : « une instance de réflexion et de décision collective, permettant le partage des bonnes pratiques, des bons plans et des savoir-faire. Cette « deuxième assemblée », instance extra-municipale, collaborative et participative, viserait à la concordance des initiatives citoyennes et des politiques municipales, de la solidarité (intergénérationnelle, interculturelle, péréquation financière, santé) et de l'économie (nouvelles filières à haute valeur ajoutée, nouveaux emplois qualifiés). »

Parmi les autres propositions, se trouvent le projet d'une opération pilote « Quartier Zéro Déchet » pour faire de Montreuil la première ville « Zéro déchet » de France, l'ouverture de « repair café », ateliers participatifs de réparation, la conservation de l'ouvrage autoroutier de la A186 avec son aménagement en coulée verte intégrant la prolongation de la ligne T1 du tramway, l'expérimentation de façades végétalisées de



plantes alimentaires...

Une « disco-soupe » a été organisée une semaine avant le premier tour, pour débattre de l'avenir de la ville. Plus de 300 citoyens ont fait une gigantesque soupe. Cinq des huit candidats y ont participé en épluchant les légumes. Ils ont été invités à élaborer chacun une soixante-dixième proposition immédiatement affichée pour leur rappeler leurs engagements en faveur de la transition et de l'environnement.

L'objectif de MMA reste comparable à celui de toutes les autres associations qui

ont questionné les candidats sur de multiples thématiques liées à la vie de la cité. Les entretiens approfondis des responsables de MMA avec sept des huit candidats ont permis de mettre en avant les décisions qui devront être prises pour l'émergence d'une politique globale de transition écologique, sociale et économique. Montreuil Mi Amor les appelle des « projets-brèches ».

Véronique Ilié

présidente de Montreuil Environnement
montreuilmiamor@gmail.com

<http://fr.slideshare.net/montreuilmiamor/69pro-df-1>

DE L'ARBRE À LA POULE

- Organiser une Fête du piéton sur toute la ville
- Créer des navettes inter-quartiers gratuites, à traction hippomobile
- Tendre vers la « Ville 3.0 »
- Favoriser l'installation de paysans urbains dans le quartier des Murs à pêches mais aussi dans toute la ville et créer ainsi des emplois
- Planter des arbres fruitiers dans l'espace public et créer un « verger communal »
- Favoriser les initiatives redonnant une nouvelle place et un nouveau rôle à l'animal en ville : « une poule sur mon balcon », « une biquette dans mon jardin ». Favoriser l'introduction de pollinisateurs en ville.

Une association de riverains dénonce les nuisances d'une usine de Bonneuil-sur-Marne

52 000 habitants sont touchés par une importante pollution liée à la production de bitume. Ils demandent l'arrêt d'une exploitation en contradiction avec les objectifs de qualité environnementale

Six communes du Val-de-Marne (Bonneuil-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Sucy-en-Brie, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Ormesson-sur-Marne) sont touchées par les nuisances de l'usine de bitume, installée depuis 2011 sur le port de Bonneuil-sur-Marne. Des groupes scolaires, des crèches et des établissements pour personnes âgées sont situés dans un périmètre d'un kilomètre autour de cette usine ; 52 000 habitants vivent dans un rayon de deux kilomètres.

Tous sont victimes de la pollution atmosphérique liée à la production du bitume. L'association Boucle de la Marne Santé Environnement (BMSE) et les habitants ont mis en évidence ce danger pour l'environnement et la santé publique.

Manifestation

Parallèlement aux manifestations, réunions publiques, actions de sensibilisation des élus, les riverains ont engagé avec le concours d'un avocat une requête contre l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine devant le tribunal administratif. Un premier référé-

suspension a échoué en 2012, mais la procédure au fond initiée par les riverains et la municipalité de Saint-Maur pourrait aboutir, à l'issue de près de deux ans de mobilisation. Ils demandent l'annulation de l'exploitation par la société Eiffage en raison des manquements de la procédure administrative d'autorisation, notamment sur les conclusions de l'enquête publique. Eiffage n'aurait pas étudié l'impact des rejets atmosphériques de son usine. Or à la suite de nombreuses plaintes de riverains, la DRIEE a reconnu non seulement l'existence d'une pollution atmosphérique très odorante mais également son impact sur la santé des habitants (irritations de la gorge, maux de tête notamment).

« L'action des riverains, grâce à l'association, s'est invitée dans la campagne électorale, soulignent les responsables de l'association BMSE, c'est un sujet incontournable, on a gagné la bataille des idées car tous les candidats ont formulé des propositions concernant le port de Bonneuil. Une majorité a adopté nos préconisations ; nous leur donnons rendez-vous après les élections. »

Développement durable

En effet d'ici le 1^{er} janvier 2016 les communes devront faire part de leurs objectifs en matière de développement durable pour l'élaboration de leur PLU et du PLU intercommunal dans le cadre de la Métropole du grand Paris.

Une occasion d'inscrire des mesures d'information des citoyens et des actions concrètes de prévention dans les projets à moyen terme. « Nous avons bon espoir que la décision du juge confirme la demande d'annulation de l'autorisation d'exploitation préconisée par le rapporteur public le 12 mars au Tribunal administratif de Melun. » dit-on à l'association BMSE.

Eiffage pour sa part minimise les risques sanitaires et brandit le chantage à l'emploi (30 directs et indirects), le coût de l'installation (10 millions d'euros) et les nombreux marchés publics en cours avec les collectivités locales (dont le projet de réfection du boulevard périphérique parisien).

Sonia Zamai

présidente de BMSE

(Boucle de la Marne santé environnement)

contact : <http://www.bmse.fr>

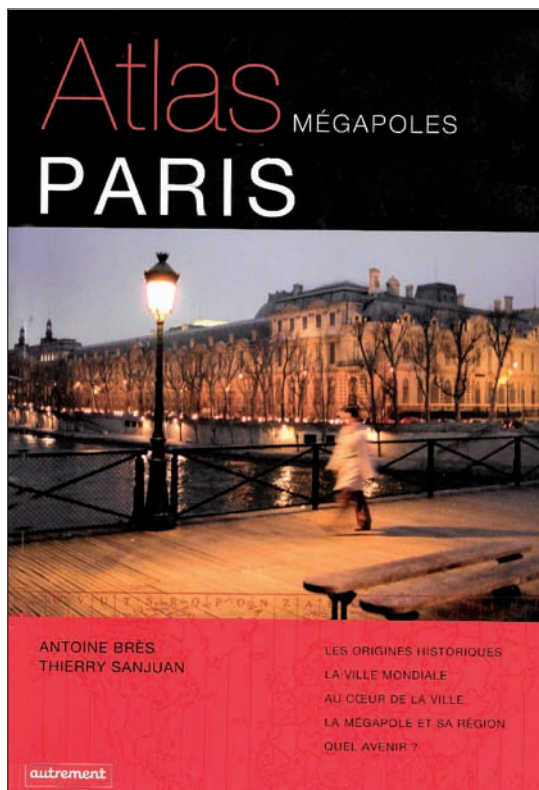


Atlas Mégapoles Paris

Dans « Atlas Mégapoles Paris. Les origines historiques, la ville mondiale, au cœur de la ville, la mégapole et sa région, quel avenir ? » Antoine Brès, Thierry Sanjuan, Madeleine Benoit-Guyd et Cyrus Cornut illustrent ce qui fait la spécificité de Paris et son unicité par rapport aux autres métropoles européennes.

L'ouvrage est publié dans la collection des éditions Autrement sur les grandes métropoles mondiales : une réussite tant sur la forme que sur le fond. Les auteurs : un urbaniste, un géographe, une cartographe et un photographe, donnent en seulement 88 pages quantité de cartes et croquis, une somme pour tous ceux qui suivent le devenir de la capitale et de l'Île-de-France. Si Paris est privilégié en tant que métropole, la dernière partie fait le point sur le dossier du Grand Paris.

Le rayonnement parisien dans le monde est illustré par l'origine géographique des touristes étrangers à Paris, les dynamiques métropolitaines en Europe ou Paris et le monde francophone. Le passé et le présent sont inextricablement mêlés dans toutes les présentations. Par ailleurs, des cartes amènent au niveau du quartier comme la rue du Faubourg Saint-Antoine, les passages couverts dans Paris. Des petites photographies, des petites cartes et des schémas originaux tel celui intitulé « Les Berges, une construction historique » appuient



ambitions internationales », « ghettos de riches et ghettos de pauvres »... On souhaiterait avoir le même genre d'ouvrage pour les couronnes franciliennes que l'ouvrage n'a pas oubliées sans pouvoir les approfondir.

On regrettera que la question de l'environnement n'ait pas été véritablement abordée. La cartographie aurait pu illustrer la pollution de l'air, la trop forte densification de certains quartiers, les embouteillages du Périphérique... lequel est devenu un « boulevard » urbain dans le pire sens de la « désurbanité » ! Une bibliographie, des sites internet et un index terminent cet excellent ouvrage.

Jean-Claude Cavard

et complètent d'utiles réflexions sur la capitale et sa banlieue. En cinq chapitres : « un renouvellement millénaire », « la seule métropole française », « aux risques de la ville-musée », « à la recherche du Grand Paris », « maintenir son rang », l'ouvrage aborde toutes les thématiques qui font débat. Les titres eux-mêmes des sous-chapitres interpellent : « ville dense et ville multiple », « des rues et des villages », « un pôle de commandement aux

« Atlas Mégapoles Paris. Les origines historiques, la ville mondiale, au cœur de la ville, la mégapole et sa région, quel avenir ? », Antoine Brès, Thierry Sanjuan, Madeleine Benoit-Guyd, Cyrus Cornut, éditions Autrement, septembre 2011, 88 pages, 20 €

idfe

est membre de



LIAISON

Édité par IDF Environnement association régionale agréée, avec le concours du Conseil régional. Directeur de publication : Michel Riottot Rédacteur en chef : Christophe de Chenay Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka Réalisation graphique : Olivier Gizard Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS
01 45 82 42 34
idfe.liaison@gmail.com
<http://www.idfe.eu>
ISSN 0994-690x
Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 bld Kennedy, BP 136 - 89101 Sens
Imprimé sur papier PEFC

